

Discours de Madame Marisol Touraine

Remise du rapport de Monsieur Yves LEVY sur la « Programmation de la recherche en santé »

Intervention de Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes à l'occasion de la remise du rapport de Monsieur Yves LEVY sur la « Programmation de la recherche en santé » le Mercredi 15 juillet 2015

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Thierry MANDON,

Madame la Maire, Anne HIDALGO,

Monsieur le Président pour l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), Yves LEVY,

Monsieur le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, Martin HIRSCH,

Mesdames, messieurs,

Retrouver la vue avec une prothèse rétinienne, vivre presque normalement grâce à la réparation de ses gènes, guérir grâce à un traitement ciblé sur des cellules malades. Ces dernières années ont vu les prouesses médicales se succéder dans notre pays. Ces progrès, ces innovations, repoussent sans cesse les limites du soin et de l'accompagnement. **Nous les devons à la qualité de notre recherche en santé.**

Aujourd'hui, Monsieur le Président, cher Yves LEVY, vous nous remettez le rapport issu du travail collectif réalisé sous l'égide de l'AVIESAN. Ce n'est pas un hasard si nous nous retrouvons ici, à l'hôpital Saint-Louis. Dans cette enceinte comme dans la quasi-totalité de nos Centres hospitaliers universitaires (CHU), patients, soignants, chercheurs se côtoient au quotidien. En parlant ici, nous nous adressons à tous les acteurs de la recherche en santé. Nous sommes à la fois à l'hôpital, à l'université, à l'INSERM ou encore au CEA et au CNRS pour ne citer qu'eux.

1. Le rapport que vous nous remettez aujourd'hui constitue une étape fondamentale pour la recherche en santé.

Accroître la performance de notre recherche, c'est bien l'ambition que nous défendons. En juillet 2012, alors que je m'exprimais pour le 3ème anniversaire d'AVIESAN, je rappelais combien cette Alliance, par la pluralité des institutions qu'elle fédère, avait contribué au succès et au rayonnement de la recherche médicale française. Ensemble, nous faisons aussi le constat qu'il devenait urgent de rendre plus visible et opérationnel notre système de recherche et de repenser le financement de la recherche médicale.

En avril 2014, à l'occasion des 50 ans de l'INSERM, **le Président de la République a fixé le cap de cette réforme : permettre à la France de garder son rang de leader en matière de recherche.** L'innovation en santé s'accélère, la compétition internationale est de plus en plus forte. Pour rester pionnière dans le domaine de la recherche médicale, **la France doit mieux organiser ses efforts. Elle doit assurer une continuité entre la recherche cognitive, expérimentale et translationnelle, et la recherche clinique.** Ce continuum doit se traduire tant sur le plan de l'organisation des structures que sur le plan du financement des programmes de recherche. L'enjeu de la réforme de la recherche en santé, portée par le Gouvernement, est de permettre à la France de garder son rang de leader.

Vous avez conduit un travail ambitieux pour répondre à ces exigences. Un travail collaboratif, participatif, où chacun des acteurs de la recherche en santé a pu faire entendre sa voix.

Concrètement, vous proposez une gouvernance modernisée de la programmation de la recherche en santé rassemblant l'ensemble des financeurs et opérateurs publics. Vous proposez ensuite qu'un portail unique dédié à la recherche en santé et qu'un référentiel commun des procédures et des bonnes pratiques en matière d'évaluation soient créés. Vous proposez aussi d'élargir le périmètre des appels à projets. Ces recommandations répondent aux objectifs de **simplification** et de **lisibilité** qu'attendent les soignants, les médecins, les chercheurs, les industriels et vos nombreux partenaires étrangers.

Faire converger **la logistique** des appels à projet et **l'évaluation** est l'enjeu principal de ce plan de programmation. La France dispose en effet d'une grande diversité de lanceurs d'appels à projets. Près de 800 projets de recherche en santé sont financés. Ce nombre témoigne du **dynamisme de la recherche en santé**, de votre dynamisme, mesdames et messieurs les soignants-chercheurs. **Mais il recouvre aussi une grande diversité des sources de financement qui gagneraient à être mieux coordonnées et plus lisibles. C'est pourquoi il nous faut innover.**

Il faut d'abord assurer une gouvernance efficace et transparente de la programmation de la recherche en santé. Vous proposez de créer un comité de pilotage, présidé par AVIESAN et rassemblant tous les financeurs et opérateurs de la recherche et le conseil scientifique qui lui est attaché. Il s'agit là d'une étape majeure, dès lors qu'il est acquis que les acteurs hospitaliers de la recherche seront présents institutionnellement au sein du comité de pilotage, et en tant que personnalités qualifiées au sein du conseil scientifique.

Le portail unique permet de répondre aux exigences de lisibilité et de coordination. Je sais qu'il a fait naître certaines **inquiétudes**. Je veux vous dire de la manière la plus forte qui soit que cette plus grande visibilité pour les programmes de santé **n'aura évidemment aucun impact sur le financement de la recherche hospitalière.** Le Ministère de la santé continuera d'en superviser les engagements financiers, et la programmation.

J'ai aussi entendu les **craintes d'une disparition du Programme hospitalier de recherche clinique (PHRC)**. Là aussi, je tiens à ce que la clarté soit totale : **il n'est pas question de le supprimer, ni de le détourner de la recherche hospitalière ou en soins primaires.** Une récente étude européenne a montré qu'il permet à notre pays de financer plus massivement la partie « *product development* » de la recherche que la moyenne des autres pays d'Europe. Le PHRC est l'un des grands héritages de la Gauche, issu du Gouvernement de Pierre BEREGOVY, et ce Gouvernement de Gauche continuera à le faire vivre.

2. Ce Gouvernement fait le choix de soutenir la recherche en santé. Notre pays est engagé dans une dynamique de maîtrise des dépenses, mais nous continuons d'accroître nos investissements dans la recherche.

Si l'excellence de notre système de santé rayonne à l'international, c'est parce que la recherche et la formation y progressent ensemble. C'est parce que l'hôpital, les organismes de recherche et les universités travaillent main dans la main dans les CHU. La performance de ce système, nous la vivons au quotidien. Nous venons de dépasser les 100 premières mondiales dans nos CHU. **C'est la preuve de la réussite du « soigner en cherchant, chercher en soignant ».**

Cette dynamique doit être chaque jour encouragée, toujours soutenue et dynamisée. Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, **1,5 milliard d'euros** sont dédiés au financement de programmes et d'équipements de recherche. Au sein de l'ONDAM hospitalier, la dotation pour les missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation – les MERRI – assurent le financement aussi bien des structures et des équipements, que des personnels, ou des projets de recherche, en cohérence avec les priorités nationales fixées par le Gouvernement.

En 2014, l'enveloppe MERRI dédiée au financement de la recherche et de l'innovation s'est élevée à **2,4 milliards d'euros, dont près de 190 millions d'euros pour le financement de programmes de recherche et des dispositifs d'appui.** Depuis 2013, j'ai défini des priorités nationales pour le PHRC : le vieillissement, les soins primaires et la sécurité des patients. Nous finançons également de manière prioritaire les programmes de recherche sur le cancer, les maladies neurodégénératives, et les maladies rares.

Nous avons également investi près de **200 millions d'euros** pour le financement de projets innovants en lien avec des partenaires industriels, dans le cadre d'un nouvel appel à projet de Recherche Hospitalo-Universitaire. Les résultats de la première vague et le calendrier de la seconde vague seront très prochainement rendus publics.

Des efforts restent à produire et des progrès doivent encore être réalisés. Je pense notamment à la **recherche en soins primaires** et à la **recherche par et pour les paramédicaux.**

J'ai déjà eu l'occasion de le dire : les progrès médicaux dépendent aussi des apports réalisés par les paramédicaux. C'est pour mieux les valoriser que j'ai mis en place le **programme hospitalier de recherche infirmière et paramédicale (PHRIP).**

C'est en poursuivant ce même objectif que j'ai permis aux **structures ambulatoires** de porter en leur nom propre des projets de recherche en soins primaires financés par le PHRC.

Enfin, c'est dans cette même logique que le **projet de loi de modernisation de notre système de santé** crée un label de « **maison de santé pluriprofessionnelle universitaire** ». Ces structures, constituées d'une pluralité de professionnels, deviendront demain les nouveaux centres de la recherche en soins primaires.

* * *

Mesdames, messieurs,

Selon les mots d'Edgar MORIN, « *la connaissance est une navigation dans un océan d'incertitudes à travers des archipels de certitudes* ». Je crois que ces mots illustrent bien l'ambition qui est la nôtre. Nous faisons le choix de garantir un cadre solide pour la recherche médicale. Ce cadre est une certitude pour les chercheurs, les médecins, les soignants, les paramédicaux, qui savent qu'ils peuvent se lancer sans crainte dans la recherche en santé.

Je vous remercie.